

Code de conduite du recrutement universitaire – Futurs CPA Région de Québec

Cycle de recrutement universitaire: **Automne 2026**



1

Principes directeurs



Principes directeurs

1

Valoriser la profession en adoptant un comportement professionnel, courtois et respectueux de toutes les parties prenantes.

2

Collaborer étroitement avec les associations étudiantes et les différents cabinets afin de respecter le code de conduite entendus par les parties prenantes.

3

Favoriser le choix éclairé des candidats en encourageant la rencontre des différents cabinets.

4

Faire preuve de considération envers le temps des candidats et des cabinets.

5

Communiquer et respecter la date limite commune de tous les cabinets aux étudiants.

6

N'exercer aucune pression psychologique ou financière sur les candidats à accepter une offre avant le délai prescrit. Aucun versement ou avantage monétaire avant le délai d'acceptation prévu au Code.

7

Tant par les candidats que par les cabinets, respecter les promesses faites, répondre et prendre contact dans un délai raisonnable.

8

Chaque cabinet doit prendre conscience du code de conduite pour chaque cycle annuel de recrutement et s'engage par le fait même à le respecter

La Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail protège les futur(e)s CPA et les candidat(e)s à la profession de CPA et concerne toutes les personnes qui les encadrent.

2

Règles de conduite



Règles de conduite du recrutement universitaire - Futurs CPA

Région de Québec



- Les règles de conduite s'appliquent aux postes de stagiaires en cabinet et équivalents.
 - La période couverte par la présente est du 1^{er} août 2026 au 19 octobre 2026.
 - Il n'existe aucune restriction sur les périodes de stages visées
- Pendant la période couverte par le présent code de conduite, les cabinets peuvent organiser:
 - **Un maximum de trois (3)** visites de bureau ou activités de cabinet dans la région de Québec au cycle de recrutement de l'automne.
 - **Un maximum d'un (1)** souper de clôture – facultatif
- Respecter les dates prévues au calendrier de recrutement du code de conduite.
 - À partir du 20 octobre 2026, les cabinets n'ayant pas complété leur recrutement pourront continuer d'embaucher des candidats, sans toutefois organiser d'événements ouverts à tous (ex: visite de bureaux)
- Respecter les dates prévues à la section 3 – *Dates* concernant les périodes d'entrevues.
- Respecter la suspension d'activité de recrutement prévues à la section 3 – *Dates* concernant les périodes de recrutement.
 - Respecter les délais accordés pour la réponse des étudiants.
 - Respecter les offres produites.

Règles concernant le Cocktail – Automne 2026

Région de Québec

Les **objets promotionnels sont autorisés** pour les exposants, à condition qu'ils soient de faible valeur et distribués à l'intérieur de l'espace de kiosque attribué. Les exposants sont invités à faire preuve de jugement afin que leur kiosque demeure principalement axé sur les opportunités de carrière et les échanges avec les étudiants, et non sur la distribution d'objets promotionnels.

Les comités organisateurs se réservent le droit de refuser tout aménagement, animation ou matériel promotionnel jugé excessif ou susceptible de nuire à l'équité entre les exposants ou au bon déroulement de l'événement.

Tous les élèves étudiant à l'université en comptabilité sont les bienvenus au Cocktail de recrutement du 21 septembre 2026.

Sanctions en Cas de Non-Respect du Code de Conduite

Le code de conduite vise à offrir aux étudiants une première expérience professionnelle enrichissante tout en favorisant une saine compétition entre les firmes participantes. Nous souhaitons rétablir le caractère prestigieux de la profession comptable. En cas de manquement au code de conduite, un sous-comité d'éthique rencontrera la firme concernée pour en comprendre les raisons. En cas de manquement grave ou de récidive, la firme sera exclue du code de conduite; les associations étudiantes et les cabinets adhérant au code en seront informés.

3

Dates



Dates pour recrutement de l'automne 2026 – Québec

 Dates	 Activités
Lundi 31 août	Date limite d'inscription pour les organisations
Lundi 31 août	Publication des offres de stage
Vendredi 18 septembre	Date limite des étudiants pour s'inscrire au Recrutement comptable 2026
Lundi 21 septembre (17h à 21h)	Soirée de réseautage du Recrutement Comptable au Manège Militaire Voltigeurs de Québec
Mardi 22 septembre au Vendredi 2 octobre	Visites des milieux de stage
Dimanche 4 octobre (23h59)	Date limite des étudiants pour envoyer leurs candidatures auprès des organisations
Mercredi 7 octobre au Vendredi 16 octobre	Entrevues et remises des offres de stage par les organisations
Mardi 13 octobre au Lundi 19 octobre	Souper de clôture des cabinets ou des entreprises
Vendredi 16 octobre	Date limite pour passer les étudiants en entrevue
Lundi 19 octobre (23h59)	Date limite pour accepter une offre
Mardi 20 octobre	Suspension des activités de recrutement dans les cabinets